Livret d'accueil des

Apprenants

MFR Rhône Alpilles

2 rue de la Garrigue

13310 Saint Martin de Crau

Tel : 04 90 49 17 52 Mail : mfr.rhone-alpilles@mfr.asso.fr

Bienvenue !

La MFR-CFA Rhône Alpilles accueille environ 150 élèves répartis en 11 classes : la 3ème d'orientation, le CAPA Métiers de l'Agriculture (MA), le CAPA Services aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER), le CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE), le CAP Interventions Maintenance Techniques sur les Bâtiments (IMTB), la Première et la Terminale Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA).

Les 20 membres de l'équipe ont pour motivation première de permettre à chaque jeune de s'épanouir dans le respect des autres et de lui-même, de s'ouvrir au monde en travaillant sur son projet d'orientation et professionnel, ses compétences, ses savoir-faire et ses savoir-être.

Comme toutes les MFR, la MFR-CFA Rhône Alpilles propose une pédagogie de l'alternance (stage/apprentissage et école) en associant une formation générale et une formation professionnelle en lien avec les besoins du territoire et les besoins des maîtres de stage et d'apprentissage.

Nous sommes persuadés que chaque jeune s'engagera sérieusement dans sa formation et nous l'encouragerons dans cette voie.

Toute l'équipe et les administrateurs vous souhaitent une bonne rentrée !

Delphine ALVADO

Directrice

L'ASSOCIATION

Contribuer efficacement à la formation et à l'éducation des jeunes et des adultes, réussir pleinement leur insertion professionnelle et sociale, dans la perspective d'un monde plus solidaire et d'un développement durable des territoires, telle est l'ambition du mouvement des **M**aisons **F**amiliales **R**urales.

La MFR Rhône Alpilles est constituée sous la forme d'une association Loi 1901, gérée par un Conseil d'Administration composée de parents, professionnels et anciens élèves.

Il se réunit environ 5 fois par an pour participer à sa gestion mais aussi réfléchir aux objectifs éducatifs et suivre l'insertion professionnelle. Tous les parents qui le souhaitent sont cordialement invités à prendre contact avec la Présidente de l'association Mme Gazzano gazzano.d@hotmail.fr

La MFR Rhône Alpilles, à travers son projet associatif, s'engage dans l'éducation au monde et aux autres et donc à former des jeunes citoyens responsables, tolérants et ambitieux pour l'avenir.

LE PROJET ASSOCIATIF ET EDUCATIF

Le Conseil d'Administration et l'équipe privilégient certaines valeurs qui paraissent essentielles.

RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS

Vivre en société nécessite le respect.

C'est dans un climat qu'elle veut convivial que l'équipe d'encadrement veille, par l'accompagnement permanent, à ce que chacun respecte les règles de vie à la MFR-CFA.

OUVERTURE D'ESPRIT

Se former, c'est acquérir, par des activités diverses, une ouverture aux autres et être curieux :

- ✓ Rencontres diverses à travers les visites d'entreprises, d'exploitations
- ✓ Découvertes d'autres cultures par les voyages d'études
- ✓ Pédagogie de projets autour de travaux de groupe

SOLIDARITE-ENTRAIDE

Développer l'esprit de solidarité et d'entraide prépare à la vie professionnelle et citoyenne. Le travail d'équipe est privilégié lors :

- ✓ Des travaux de groupe
- ✓ La vie résidentielle (études, veillées à thèmes...)
- ✓ Services

SENS DES RESPONSABILITES

Le sens des responsabilités est développé par :

- ✓ La mise en place des délégués de classe
- ✓ La participation des jeunes à diverses commissions (éco-délégués, repas, animation) aux portes ouvertes, forums...
- ✓ La prise de responsabilités sur le lieu de stage, d'apprentissage.

SCHEMA DES FORMATIONS DE LA MFR

Bac Pro conduite et gestion de l'entreprise agricole

Option :
Polycultures élevage

(Statut : scolaire Apprentissage)

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

CAPa Métiers de l'agriculture

Options :
Ruminants/Grandes culture

(Statut : scolaire Apprentissage)

CAPa Service à la Personne et Vente en Espace Rural

(Statut : Scolaire Apprentissage)

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

(Statut : Apprentissage)

CAP IMTB Interventions

Maintenance Techniques Bâtiments

(Statut Apprentissage)

Troisième d'orientation

EPI n°1 : Les Matériaux, EPI n°2 : Accueil de loisir, EPI n°3 : Autour de l'animal

ORGANIGRAMME MFR RHONE ALPILLES

Delphine ALVADO
Directrice

Pôle Support et Développement

Pascale Aubry : Adjointe à la direction/Chargée de développement/Référente handicap et DD
Caroline Bru : Secrétaire comptable
Bouchra Mokhtari : Secrétaire comptable/DPO

Vie Résidentielle

Anaïs Bassière : Agent de restauration
Akim Benaissa/ Brahim Bouaroua : Surveillant de nuit
Amélie Marcellin : Agent d'entretien des locaux
Nicolas Meynier : Agent de maintenance
Cathy Richaud : Maitresse de maison
Nadia Yaker : Animatrice/Surveillante de nuit

Accompagnement pédagogique

Cyril Baillais, Moniteur, Référent CAPa MA1
Patricia Enderlé : Monitrice, Référente CAPA MA2, Référente Erasmus, Référente réseaux sociaux
Sébastien Espana : Moniteur, Co référent 3ème, Coordinateur CCF, Référent PIX
Nicolas Fournier : Moniteur, Référent Bac Pro CGEA
Christine Franchi : Monitrice, Référente CAPA SAPVER, Référente QVCT
Arnaud Freynet : Moniteur, Référent CAP IMTB
Katia Linay: Monitrice, Référente CAP AEPE, Référente QVCT
Claudine Maure : AVS
Emma Michel : Chargée de cours Production Végétale
Gaëlle Ombredane : Monitrice, Co Référente 3ème, Coordinatrice pédagogique, Référente Qualité

INFORMATIONS PRATIQUES

Vos interlocuteurs privilégiés :

-Secrétariat/Administration : Caroline Bru et Bouchra Mokhtari
-Chargée de mission pour l'apprentissage/Référente Handicap : Pascale Aubry
-Directrice : Delphine Alvado

Téléphone : 04 90 49 17 52
Adresse mail : mfr.rhone-alpilles@mfr.asso.fr
Site internet : mfr-rhonealpilles.com
Adresse postale : MFR Rhône Alpilles – 2 rue de la Garrigue – 13310 SAINT MARTIN DE CRAU

-Pour toute réclamation, suggestion, conseils, vous pouvez vous adresser à toute l'équipe, envoyer un mail ou vous rendre sur notre site internet via l'onglet réclamation.

Organisation du centre de formation

La formation s'effectue à la fois :
-au centre de formation en s'appuyant sur des cours, travaux pratiques, interventions de professionnels, travail personnel ou en groupe, des visites d'entreprises et structures, des ateliers, des sorties pédagogiques culturelles, des voyages d'études...
-en entreprise : l'alternance en milieu professionnel fait partie intégrante de l'action de formation. Choisi en concertation avec la MFR, elle a des objectifs adaptés à la formation. Elle fait l'objet d'une convention avec l'entreprise d'accueil et pour les apprentis d'un contrat de travail. Le stagiaire/apprenti s'adapte au fonctionnement et à l'organisation du lieu d'alternance professionnel.

Assiduité des stagiaires/apprentis (voir le règlement intérieur remis avec le dossier d'inscription)

Les apprentis sont des salariés et à ce titre, ils sont soumis aux obligations du code du travail. Ils s'engagent donc à participer à la totalité des activités à la MFR ou à l'extérieur. Ils ne peuvent se dispenser d'une activité qu'il jugerait moins importante pour eux Ils doivent également être à l'heure d'ouverture des séances de travail programmées
La MFR tient à jour un tableau de suivi des absences et retards des stagiaires et apprentis
Une feuille de présence devra être émargée à chaque demi-journée lors des périodes de formation
Toutes les absences devront faire l'objet d'une demande préalable auprès de la directrice (ou du responsable de formation par délégation)
Chaque heure d'absence non justifiée sera considérée comme non accomplie et déclarée comme telle aux organismes financiers

Procédure à suivre en cas d'arrêt maladie

-Vous êtes apprenti(e)

1-Sur votre arrêt, vous indiquez dans la partie assuré, les informations vous concernant et dans la partie employeur, les coordonnées de votre employeur.
2-Vous avez 48h pour envoyer les deux premiers feuillets de l'arrêt à votre caisse d'assurance maladie (CPAM, MSA) et le 3ème feuillet à votre employeur avec copie pour le centre de formation.

-Vous êtes stagiaire en 3ème , CAPa, Bac Pro

-Un certificat médical à la MFR et copie à votre maître de stage

Procédure à suivre en cas d'accident de travail

Je suis :	Je déclare mon accident dans les 24 heures en précisant les circonstances de l'accident et l'identité du ou des témoins éventuel(s)	J'envoie le certificat médical initial/arrêt de travail (apprenti) qui décrit avec précision l'état de la victime, la nature des lésions et leur localisation
Apprenti	A mon employeur	A ma caisse d'assurance maladie
Stagiaire	Au CFA-MFR	A la CPAM/MSA

Dans tous les cas, il faut informer le CFA-MFR et transmettre une copie du certificat médical/arrêt de travail

Contacts utiles

- CONSEIL REGIONAL PACA
  Formation et apprentissage

  Hôtel de Région 27 place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20 http://www.regionpaca.fr
  04 91 57 50 57

- Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)
  2 outils pour mieux s'informer sur les formations et les métiers
  1. Une plateforme d'accueil téléphonique 0800 600 007
  2. Un portail d'information http://wwworientationpaca.fr

- Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille
  Service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA) 04 42 93 88 05

- Centre Régional information Jeunesse (CRIJ) 04 91 24 33 50

- Maison des adolescents 94 Rue Labadie, 13300 Salon-de-Provence 04 90 56 78 89

Aides

Des aides financières et des prestations sociales peuvent être accordées aux apprentis dans les domaines suivants :

-Logement : l'APL (aide personnalisée au logement), l'aide mobili-jeune, l'avance loca-pass et la garantie visale

-Transports : aide au permis, aide à la mobilité (bus et train)

-Autres aides : carte d'étudiant des métiers (réductions), aides de l'entreprise, Pass Culture

Renseignez-vous auprès du secrétariat ou sur le site du Conseil Régional

Apprentis en région Sud, les aides mobilisables - Orientation Région Sud (orientation-regionsud.fr)